

# Loiret → Le fait du jour

## Ne dites plus...

À compter des élections de mars prochain (si le calendrier annoncé est respecté), on ne devra plus parler de conseillers généraux, mais de conseillers départementaux.

## Un chiffre

**42** Le Loiret ne comptera plus que 21 cantons en 2015, au lieu de 41, mais 42 élus départementaux puisqu'ils seront élus par binôme homme-femme.

## Réforme

Sénat et Assemblée nationale doivent, d'ici la fin de l'année, fixer les périmètres des régions et redéfinir les compétences des collectivités territoriales.

**POLITIQUE** ■ Le Premier ministre apportera des indications sur la réforme territoriale, aujourd'hui, au Sénat

# Les échéances électorales se précisent

Il ne fait plus guère de doute que les élections cantonales auront lieu en mars et les régionales en décembre 2015. La confirmation est attendue.

Philippe Abline

philippe.abline@centrefrance.com

Le Premier ministre Manuel Valls doit amener le calendrier des prochaines élections locales, aujourd'hui, au Sénat. Il devrait confirmer les dates adoptées, la semaine dernière par la commission spéciale du Sénat : des élections départementales les 22 et 29 mars prochains, des régionales en décembre 2015.

Des dates qu'il faut inscrire au stylo ou au crayon à papier sur l'agenda 2015 ? Les parlementaires en décideront dans les semaines qui suivent, dans l'élan de l'adoption de la réforme territoriale. Il serait cependant étonnant que les sénateurs renient, cette semaine, l'avis rendu par leur commission spéciale mardi dernier. L'Assemblée nationale ne devrait pas davantage s'opposer au calendrier.

### Obstacles levés

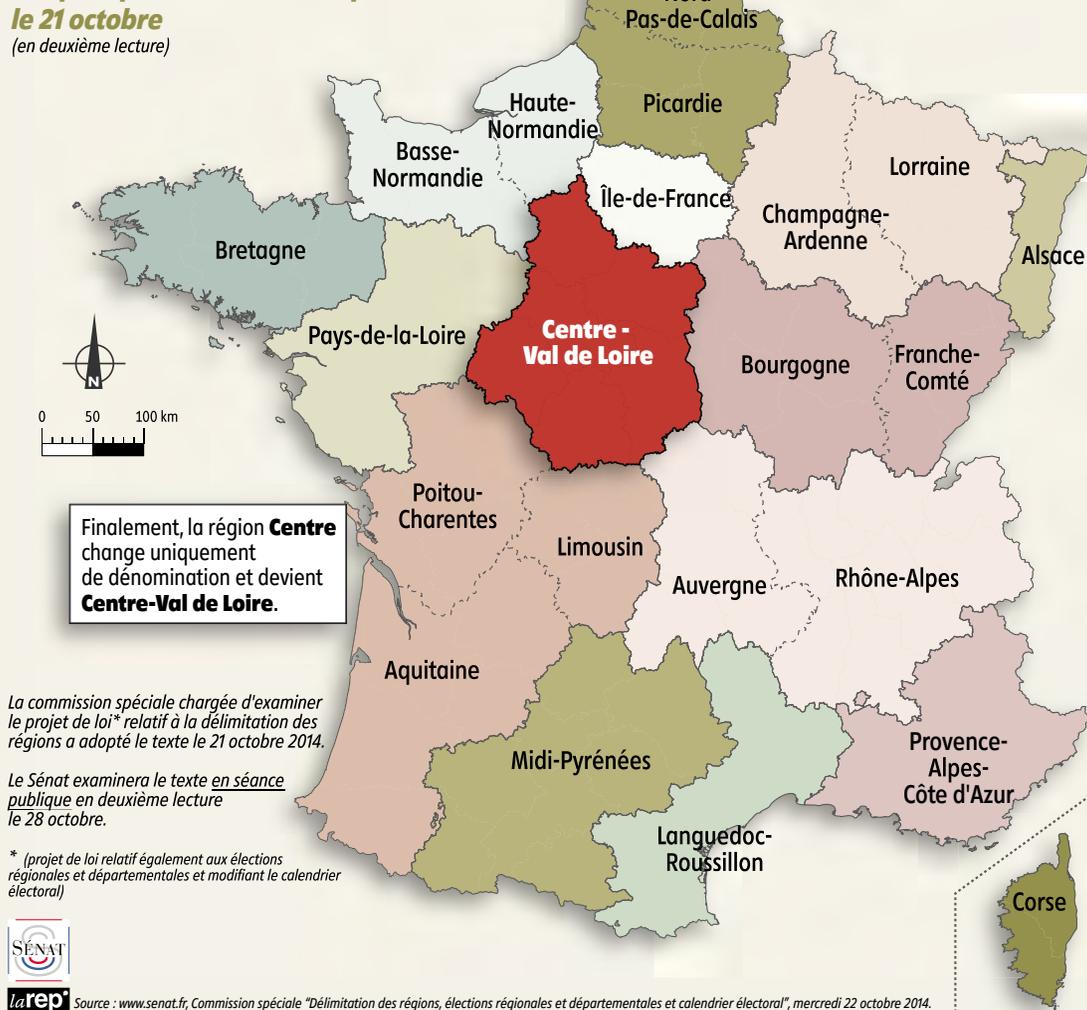
Pour Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, les obstacles sont levés. Certes, dans un premier temps, le gouvernement avait prévu de coupler élections cantonales et régionales en décembre 2015. « C'est ce qui avait été voté en première lecture à l'Assemblée nationale. Mais ce qui comptera, ce sera le texte final », explique Jean-Pierre Sueur.

Si tel est le cas, la loi fixera la date des élections départementales en mars (les 22 et 29, a précisé Manuel Valls). Soit le calendrier arrêté sous la présidence de Nicolas Sarkozy pour élire les conseillers territoriaux, rap-

## Carte de la délimitation des régions

adoptée par la commission spéciale du Sénat

le 21 octobre  
(en deuxième lecture)



Enfin, la région Centre change uniquement de dénomination et devient Centre-Val de Loire.

La commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi\* relatif à la délimitation des régions a adopté le texte le 21 octobre 2014.

Le Sénat examinera le texte en séance publique en deuxième lecture le 28 octobre.

\* (projet de loi relatif également aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral)



Source : www.senat.fr, Commission spéciale "Délimitation des régions, élections régionales et départementales et calendrier électoral", mercredi 22 octobre 2014.

pelle François Bonneau, président (PS) de la région Centre.

Les élections cantonales ne pouvaient, de toute façon, pas être repoussées davantage. Elles l'ont déjà été d'un an. Reporter encore le scrutin aurait été probablement refusé par le Conseil constitutionnel. Et plus rien ne l'exige, selon Jean-Pierre Sueur, puisque le redécoupage cantonal a été validé en février. Le Loiret comptera 21 cantons l'an

prochain, au lieu des 41 actuels.

### Laisser le temps aux régions de fusionner

Les élections régionales, donc, seront dissociées. Elles devraient avoir lieu en décembre 2015 alors qu'il était prévu que les élus régionaux deviennent - après élection - des conseillers territoriaux en 2014. Le report, cette fois, ne pose pas de problème. Les conseillers régionaux ont été élus en 2010. « Il

n'échappera à personne que leur mandat avait été amputé », calcule François Bonneau.

« Il faut laisser le temps aux nouvelles grandes régions de fusionner et de préparer cette échéance », plaide le président du conseil régional. Il apparaissait en effet difficilement concevable de constituer des listes électorales sans connaître le périmètre des nouvelles régions.

Quid du principe que les rè-

## MANDAT ÉLASTIQUE

**Conseillers généraux.** Les enseignants d'éducation civique ne doivent cesser, depuis quelques années, de modifier leurs fiches de cours sur les collectivités territoriales. Comment peuvent-ils répondre à la question d'un élève les interrogeant sur la durée de mandat d'un conseiller général ? Elle était, théoriquement, de 6 ans, mais parfois de 7 ans pour faire coïncider l'élection cantonale avec un autre scrutin. Les conseils généraux étaient renouvelés par moitié, tous les 3 ans donc.

Ça se complique avec le projet de réforme de 2010 : la promotion 2011 n'est élue que pour 3 ans car il est prévu que le conseiller général et le conseiller régional ne deviennent qu'un seul et même conseiller territorial. La réforme de 2013 revient sur ce projet. Les conseillers généraux reviendront sous la forme de conseillers départementaux, après la prochaine élection.

Les élus actuels devaient être renouvelés l'an dernier, ils restent en place jusqu'en 2015. Les élus de 2008 auront donc connu une durée de mandat de 7 ans, ceux nommés en 2011 n'auront siégé que 4 ans.

gles du jeu doivent être fixées un an avant le scrutin ? « C'est une pratique, admet Jean-Pierre Sueur, mais ce n'est pas un texte de loi, le délai doit être tenu, mais pas à huit jours près. » « Cela ne peut entraîner un cas d'inconstitutionnalité », confirme François Bonneau.

Si cet aspect de la réforme territoriale est éclairci, Manuel Valls devra en préciser bien d'autres avant l'adoption par les parlementaires avant la fin de l'année, des deux textes de loi composant la réforme des collectivités territoriales. ■

# Éric Doligé face à Manuel Valls au Sénat

Ce mardi, l'élu du Loiret questionne le Premier ministre en séance.

« J'attends que Manuel Valls fournisse des informations claires, précises, étayées. Autre chose que des discussions de couloir, du genre expliquer aux radicaux de gauche qu'il y aura 50 départements ruraux. Qu'est-ce qu'un département rural ? Quelles compétences aux régions, aux départements ? », déclare un Éric Doligé (UMP) offensif. « À Manuel Valls d'être très précis et pas seulement parler ! », ajoute-t-il.

Il se déflecte aussi d'une réponse, faite par le ministre de l'Intérieur (parue au Journal of-



AVIS. Éric Doligé, sénateur et président du conseil général. ARCHIVE

ficiel du 4 juillet dernier), lui expliquant que le gouvernement reprend à son compte une décision du conseil constitutionnel comme quoi « la concomitance des élections départementales et régionales relève d'une disposition d'intérêt général puisqu'elle favorise la participation aux élections ». Inviolable ! Et pourtant, cette vérité de juillet a été contredite par le même gouvernement qui scinde les deux scrutins. Les difficultés techniques (comptes de campagne, communication) se multiplient désormais pour les candidats. « Alors, incompetents ou menteurs ? », questionne l'élu UMP. ■

## Manifestation des maires ruraux

Les maires ruraux formeront un comité d'accueil au Premier ministre devant le Sénat, cet après-midi. Ils comptent faire entendre leur mécontentement au moment où Manuel Valls évoquera la réforme territoriale dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg. Gilles Lepeltier, président des maires ruraux du Loiret, sera parmi les manifestants. Avec, peut-être, plusieurs de ses collègues du Loiret.

La suppression de communes, l'élargissement de la taille des intercommunalités ne sont pas du goût de ces édiles. « Auparavant, elles étaient des outils pour travailler ensemble. On s'associait sur la base du volontariat. Maintenant, tout est décidé d'en haut », reproche Gilles Lepeltier. Et d'ajouter : « On parle d'interco de 20.000 habitants, on annonce des interco de 35.000 habitants dans l'Ouest. On m'a rapporté le cas d'une intercommunalité regroupant 72 communes. Certaines ne peuvent même pas être représentées au conseil communautaire. On réunit les maires dans une salle des fêtes pour leur annoncer ce qui sera décidé pendant la séance ! » Un déni de démocratie et un retour en arrière après la décentralisation, estime Gilles Lepeltier, certain que les dotations de l'État ne seront plus versées aux communes, mais aux intercommunalités. Le maire de Lion-en-Sullias pense que d'autres moyens de se faire entendre seront employés lors du prochain salon des maires.